

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 14 septembre 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Renate Cornu* et *M. Fabien Sartoretti*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 27 septembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Bonsoir à toutes et à tous! Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien que, en deux phrases, je vais vous dire ce qui s'est passé à Shanghai... (*Exclamations.*) Avant, je tiens encore à remercier tous ceux qui ont voté le crédit qui avait été demandé, c'est-à-dire l'unanimité du Conseil municipal, moins une abstention. Merci donc à toutes et à tous!

Il y a eu pour l'instant plus de 2 millions de visiteurs sur notre stand Genève-Zurich-Bâle. La presse internationale et la presse chinoise en ont donné de larges échos.

La semaine passée, nous avons eu un colloque organisé avec l'Université et l'Association pour la sauvegarde du Léman, en présence de M. Jean-Bernard Lachavanne, sur le traitement des eaux et sur l'histoire du lac de Zurich, l'histoire du lac de Genève – le lac Léman – et celle du Rhin depuis trente ans, l'histoire d'une eau dont la qualité, petit à petit, s'est améliorée pour devenir une eau pratiquement pure. Des élus chinois et étrangers ont été très intéressés, ainsi que des fonctionnaires, des techniciens, des scientifiques.

Un autre colloque a été organisé par la Fondation de la haute horlogerie de Genève, avec une exposition remarquable de pièces anciennes, de montres, de mécanismes de grande complication. Beaucoup de monde a été attiré et le transport de toutes ces pièces de Genève à Shanghai était tout de même un exploit. Nous avons eu bien évidemment un très bel écho de la part de la communauté helvétique de Shanghai. Il y a 700 personnes suisses qui vivent à Shanghai et qui représentent aussi en grande partie notre industrie, notre économie et notre finance.

Samedi soir, nous avons été très flattés de recevoir sur notre stand Ernesto Bertarelli. Il a eu beaucoup de plaisir et il a même participé à une discussion avec certains d'entre nous sur l'avenir de notre coopération avec d'autres villes suisses.

En résumé, ce fut un grand succès et cette occasion nous a permis d'expliquer un peu mieux quelles sont nos traditions genevoises et notre vision de l'avenir, puisque nous avons aussi des débats avec certains représentants des technologies de pointe dont le siège social et économique est à Genève.

Tout cela a été fait avec la participation de l'ambassadeur de Suisse à Pékin, qui s'est déplacé pour cette semaine genevoise. Je vous remercie encore toutes et tous.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, deux informations... L'une concerne le cinéma, l'autre le Grand Théâtre. Depuis à peu

près deux ans, la commission des arts et de la culture a été informée de la création à venir d'une fondation romande pour le cinéma. Un groupe de travail s'était constitué et il a préparé différents documents.

Aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle je vous en parle, une déclaration d'intention est prête à être signée par les différents partenaires prêts à s'impliquer, à savoir deux villes, Genève et Lausanne, et les six cantons romands, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Le soutien au cinéma, vous le savez très bien, dépend de la Confédération pour les productions importantes. Les instances locales leur apportent un soutien complémentaire, mais néanmoins indispensable, un soutien qui est partiellement automatique, via le Fonds Regio. Les personnes qui suivent un peu cette actualité connaissent ce fonctionnement particulier. Cet apport sera maintenu à l'intérieur de cette fondation.

Les régions s'organisent aujourd'hui pour apporter un appui sélectif aux productions locales et régionales au travers des fondations. Vous savez très bien que Zurich a montré la voie, Bâle s'y intéresse, Berne également, et si la Suisse romande veut maintenir une production francophone, elle doit relever le défi de manière cohérente et nouvelle.

En manifestant la volonté d'aller dans cette direction, les villes et les cantons partenaires expriment un acte novateur et symbolique très significatif... (*Brouhaha.*) Je vois que cela intéresse beaucoup de monde! Genève représente aujourd'hui la moitié de la production cinématographique romande. L'enjeu pour notre ville et notre canton est donc d'importance.

Dès l'année prochaine, les autres partenaires devront accroître leur participation à ce financement, et c'est cela qui est très important. Il y aura une forte progression d'autres partenaires pour atteindre un budget annuel global pour la Suisse romande de 10 millions de francs. La fondation sera dotée d'un conseil de quinze membres; dix représenteront des autorités qui versent des subventions et cinq les associations de professionnels romands.

Il y aura une commission, un conseil bénévole et une direction qui, elle, sera payée et travaillera de manière extrêmement puissante, nous l'espérons. Une commission d'attribution sera également mise en place avec quatre professionnels et trois experts indépendants. C'est important de savoir que ce projet est soutenu par l'ensemble des cinéastes réunis au sein d'associations romandes et cantonales et que leurs représentants ont œuvré de manière très dynamique au sein du groupe de travail. L'idée est de créer cette fondation au milieu de l'année 2011.

Pour vous rassurer, la Ville restera totalement dans le cadre budgétaire actuel, puisqu'elle est déjà un gros contributeur dans le soutien aux cinéastes romands.

Simplement, notre participation sera plus claire au sein de cette fondation, puisque les cinéastes genevois pourront faire appel à d'autres partenaires – je le répète: toujours au sein de la fondation. Nous serons très fortement représentés; entre la Ville et le Canton, nous réunissons déjà aujourd'hui quasiment 50% de l'apport, si nous comptons la participation de la Loterie romande genevoise.

Cela doit être clair dans l'esprit des gens. Nous en parlerons évidemment en commission, mais il était important que vous sachiez que ces choses se passeront prochainement et que le siège de cette fondation sera établi dans notre cité. Genève sera donc un peu la ville du cinéma au niveau romand, puisqu'elle apporte 50%. L'idée est d'installer cette fondation à la Maison du Grütli, laquelle sera, en dehors du théâtre et d'un certain nombre d'autres activités, notamment la danse, un peu la maison du cinéma à Genève.

Je donnerai d'autres précisions à la commission des arts et de la culture, mais comme l'accord sera signé prochainement, je ne voulais pas que vous ayez le sentiment de ne pas avoir été informés préalablement... (*Brouhaha.*) Merci de votre écoute!

Maintenant, au sujet du Grand Théâtre, l'écoute sera peut-être plus attentive... Le Conseil administratif a reçu, le 3 septembre dernier, les comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre, approuvés le 2 septembre par le conseil de fondation. Tant le conseil de fondation que le Conseil administratif doivent constater que, en raison de circonstances diverses, la première saison du nouveau directeur général se termine malheureusement par un déficit de 3 179 256 francs... (*Rire de M^{me} Wenger et brouhaha.*) Mais ce n'est pas drôle, Madame Wenger...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Oh si, Monsieur le conseiller administratif!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Bon, si ça vous amuse, alors vous rirez quand ce sera votre tour de parole... J'aimerais pouvoir finir de m'exprimer, Madame Wenger. Hormis l'erreur de billetterie – le tarif du billet pour le ballet avait été calculé comme si c'était pour l'opéra, nous en avons déjà parlé – ce déficit est aussi dû à d'autres facteurs, notamment l'engagement de personnel temporaire supplémentaire, sans que les choses aient été vraiment contrôlées... (*Remarque.*) Par la direction évidemment, je ne parle pas du département, qui ne va pas contrôler dans les services la manière d'engager le personnel temporaire.

Cela dit, ce déficit est couvert par la garantie de déficit de la Ville, que vous connaissez. Mais il ne restera plus grand-chose une fois qu'on aura fait une grande ponction sur le fonds de réserve. En fait, il restera 259 000 francs et un

généreux mécène, qui préfère rester anonyme, a mis le solde – mais je peux vous dire que ce montant est significatif!

Aucun moyen supplémentaire ne sera demandé au Conseil municipal, mais j'estimais quand même souhaitable qu'il soit informé. Bien entendu, le Conseil administratif s'est assuré auprès du conseil de fondation et de la direction générale que l'erreur de billetterie et d'autres éléments ne seront pas réintroduits dans le budget 2010-2011. Il y a eu vérification et ce n'est pas le cas.

Le conseil de fondation est conscient de la nécessité absolue pour la direction générale de redresser immédiatement la situation. C'est pourquoi il a pris la décision, le 24 juin, de rétablir le poste de secrétaire général du Grand Théâtre, fonction à laquelle sont désormais subordonnés le directeur technique, le directeur des ressources humaines et le chef du service financier.

Le Conseil administratif prendra connaissance demain du rapport du département de la culture concernant ces comptes et il demandera, par un courrier adressé à la fondation, que cette dernière prenne toutes les mesures qui s'imposent pour que les dépenses soient désormais proportionnées aux moyens, qu'on n'essaie pas de chercher des moyens pour couvrir les besoins, qu'on utilise les moyens tels qu'ils sont donnés à l'institution, et que les dépenses prévues au budget de la saison 2010-2011 soient contenues, afin que le budget soit strictement respecté.

Comme annoncé récemment, l'avenir du Grand Théâtre fera aussi l'objet – cela figurait dans la proposition du budget 2010-2011 – d'une proposition de résolution qui sera déposée auprès du Conseil municipal dans quelques mois, pour présenter les options possibles concernant l'évolution de la structure juridique du Grand Théâtre, avec une présentation de plusieurs choix. C'est vous qui déciderez des choix.

Enfin, élément quand même intéressant, l'Association des communes genevoises (ACG), qui avait déjà augmenté sa subvention à plusieurs reprises ces dernières années, a encore ajouté 500 000 francs en 2011. On est donc passé, si vous voulez, de 1 à 1,5 million de francs, de 1,5 à 2 millions de francs, et maintenant de 2 à 2,5 millions de francs. Pour vous dire que, tout de même, on a, avec les communes genevoises, un partenaire fiable qui suit cela de près.

Voilà la situation. Je le répète, nous ne demanderons rien au Conseil municipal. Nous en parlerons dans les commissions quand nous rendrons les comptes. Nous les avons reçus la semaine dernière et nous avons fait très vite, puisque le rapport est déjà prêt pour la séance de demain du Conseil administratif, qui transmeta sur ces comptes avant de les envoyer au Conseil municipal. Ils seront évidemment examinés en commission, avant leur retour en plénière.

Ce ne sont pas des bonnes nouvelles, mais nous avons aussi demandé, pour la fin de chaque mois, un indicateur qui montre tout dépassement, afin de pouvoir

rectifier dans le mois suivant et qu'on n'ait plus de mauvaises surprises au mois de janvier et qu'il nous faille trois ou quatre mois pour faire bouger le bateau. Ce fut un peu le cas dans cette situation, mais on n'est pas parvenu à redresser complètement la barre. Ce travail n'a pas été fait durant l'année écoulée et c'est la nouvelle secrétaire générale qui en aura la charge.

Mais nous avons tout de même trouvé les moyens de combler ce trou et j'espère que nous y arriverons à l'avenir. Ce ne sera peut-être plus mon travail dans une année ou deux, mais je peux vous dire que je suis très soucieux de laisser le Grand Théâtre dans une bonne situation. Il faut vraiment que cette institution travaille avec les moyens dont elle dispose et qu'elle cesse d'en réclamer davantage, parce qu'elle a des vœux qui chaque année augmentent.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, deux nouvelles plus réjouissantes... La première est relative à la Semaine du goût. La Ville de Genève s'associe cette année à cette manifestation, notamment en ayant demandé aux gérants des établissements publics propriété de la Ville intéressés de s'inscrire dans cette démarche. C'est le cas pour une trentaine d'entre eux. Vous trouverez, dans la salle des pas perdus, des dépliants et des informations relatives à cette Semaine du goût, qui vous permettra, si vous en avez le temps, vous ou vos proches, de découvrir, sous un angle j'espère nouveau et agréable, les établissements propriété de la Ville de Genève. C'était ma première information.

La seconde information est d'ordre fédéral, mais elle rejoint une volonté du Conseil administratif, exprimée à répétitions reprises depuis le début de cette législature, de pouvoir offrir des places d'apprentissage à tous les mineurs, sans discrimination liée à leur statut légal. Je fais référence à la motion du conseiller national démocrate-chrétien Barthassat, acceptée au Conseil national et renvoyée au Conseil des Etats, qui l'a acceptée aujourd'hui à une courte majorité.

Je vois donc avec beaucoup de plaisir, au nom de la Ville de Genève et de mes collègues, puisque nous étions solidaires dans cette volonté, que la législation fédérale va bouger et que tous les jeunes mineurs pourront avoir accès à un apprentissage de type dual. Cette volonté d'ouverture de la Ville et de sept autres communes genevoises en direction de tous les jeunes, indépendamment de leur statut, a été exprimée au Conseil d'Etat et elle pourra se concrétiser.

Je tenais à partager cette bonne nouvelle avec vous.

Communications du bureau du Conseil municipal – Prestation de serment
Election: conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous excusons l'absence de M. Pierre Maudet dès 17 h 50 ce soir et, demain mercredi, à 17 h. Il arrivera vers 18 h en séance. J'excuse également l'absence de M. Manuel Tornare pour ce soir à 20 h 30 et demain à 17 h. A sa demande, les points qui concernent M. Manuel Tornare seront reportés à mercredi à 20 h 30.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que deux dates sont prévues pour la présentation de l'intranet de la Ville de Genève: jeudi 30 septembre, de 17 h 30 à 19 h 30, et lundi 4 octobre, aux mêmes heures, au Muséum. Vous êtes priés de vous inscrire auprès de M^{me} Cabussat.

Enfin, demain mercredi, entre 20 h 30 et 20 h 45, nous traiterons des réponses du Conseil administratif aux motions, interpellations, questions écrites...

3. Prestation de serment de M. Gary Bennaim, remplaçant M. Jean Sanchez, conseiller municipal démissionnaire.

M. Gary Bennaim est assermenté. (Applaudissements.)

4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M^{me} Catherine Buchet-Harder, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social par un membre par parti, cette élection est donc tacite. Je demande au groupe de l'Union démocratique du centre le nom de sa candidate. Monsieur Jacques Hämmerli, je vous donne la parole.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux... (*brouhaha*) ...quand bien même cela ne vous intéresse

pas, il s'agit d'un candidat, et j'ai le plaisir de présenter la candidature de notre nouveau chef de groupe, notre collègue Pascal Rubeli.

M. Pascal Rubeli est élu.

5. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M^{me} Catherine Buchet-Harder, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées par un membre par parti, cette élection est donc tacite. Je demande au groupe de l'Union démocratique du centre le nom de son candidat ou de sa candidate. Monsieur Pascal Rubeli, vous avez la parole.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce sera un candidat aussi et il s'agit de M. Roland Crot, que vous connaissez bien, depuis huit ans pour certains, et qui souhaite siéger au sein de cette fondation.

M. Roland Crot est élu.

6. Questions orales.

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. J'ai lu dans la *Tribune de Genève* datée du 10 septembre un article signé par M. Fedele Mendicino, disant que M. Antoni Mayer avait gagné un procès aux prud'hommes et qu'en fait son licenciement était considéré comme injustifié. Etant donné que la Ville est actionnaire majoritaire de Télégénève SA, je veux savoir de quoi il en retourne dans cette affaire et pourquoi nous nous sommes retrouvés dans une telle situation d'échec?

Questions orales

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur, que la Ville de Genève est effectivement actionnaire majoritaire et qu'elle est représentée au conseil d'administration par six membres, à savoir quatre désignés directement par le Conseil municipal, qui dépendent de vous, et deux par le Conseil administratif. Dans cette affaire, les choses sont assez simples.

Ce sont les administrateurs, et non les actionnaires, qui ont pris les décisions relatives à l'ancien directeur général de Télégénève SA, décisions qui, dans le cas d'espèce, ont été jugées par un tribunal, en l'occurrence le Tribunal des prud'hommes, abusives et qui ont amené à cette conclusion à laquelle vous faisiez référence.

En amont, je rappelle que le directeur général en question avait été reconnu coupable et qu'il n'avait pas contesté l'embauche de personnel au noir, avec une forte amende en termes de jours amendes.

Si vous voulez connaître les circonstances exactes de ce licenciement et de son caractère abusif, je vous invite à convoquer, via la commission des finances ou la commission de l'informatique et de la communication, vos quatre administrateurs et à leur poser la question. Nous le faisons de notre côté, nous le Conseil administratif, avec nos deux administrateurs. Mais vous avez cette possibilité-là, étant entendu que ce ne sont pas les actionnaires qui interviennent, mais véritablement les administrateurs.

M. Jacques Finet (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai appris que M. Schneebeli, membre du comité du Groupe pour une Suisse sans armée, a été mandaté apparemment par M. Pagani pour un rapport à lui fournir sur la Genève internationale. J'aimerais bien savoir quelles sont les raisons de ce choix et quelles sont les qualifications particulières de M. Schneebeli pour ce mandat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai engagé M. Schneebeli et une autre personne pour le programme de mairie. Ces deux personnes ont été engagées à mi-temps pendant une année et elles m'ont aidé à me déplacer dans différents pays pour défendre les Conventions de Genève, comme je vous l'avais expliqué.

Ces deux personnes ont fait l'objet d'une interview de la Cour des comptes pour voir si elles étaient bien qualifiées pour le travail qu'elles effectuaient. Une de ces personnes était directeur de l'École d'ingénieurs et l'autre a deux licences. La Cour des comptes a tout à fait admis cet engagement et elle a considéré qu'il était absolument compatible avec notre ordre juridique.

Cela étant, le travail de mairie a demandé plus, puisque nous avons invité à Genève passablement de personnes que nous avions rencontrées, des membres de la «société civile», des syndicalistes, notamment paysans, et d'autres membres d'organisations de défense des droits de l'homme. Il s'agissait de faire le compte rendu de ces premières assises que j'espère bien pouvoir renouveler, parce que ce furent trois jours intenses d'échanges sur les modalités de défense des Conventions de Genève, ici et dans le monde.

Nous avons demandé à M. Schneebeli, de par ses compétences, de nous faire un rapport sur l'ensemble de l'activité de la Ville de Genève, qui a été jusqu'à ce jour présidée par Manuel Tornare dans le cadre de la Délégation Genève Ville solidaire, pour qu'il nous aide à réfléchir sur une restructuration éventuelle, une réorientation de notre politique, notamment quant à des problèmes de gouvernance dans les pays émergents. Cela va d'ailleurs dans le droit fil de ce que se propose la Confédération, à savoir soutenir plus précisément certaines organisations qui défendent sur le terrain les droits de l'homme, par exemple.

Cela paraissait tout à fait dans la droite ligne de cette expérience que nous avons menée pendant une année. Le Conseil administratif n'a rien trouvé à redire, tout comme la Cour des comptes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cette question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Vous vous souvenez que, en mars 2010, avant la désignation du candidat du Parti démocrate-chrétien Chevrolet, homme de médias, au Conseil administratif de la Ville de Genève, la gauche, sur l'intervention du président du Parti socialiste en Ville de Genève, Grégoire Carasso, attaquait M. Chevrolet en exigeant sa démission, compte tenu de son statut de journaliste à TV Léman bleu.

Et la gauche avait raison. D'ailleurs Michel Chevrolet l'a compris tout de suite, puisqu'il a démissionné aussitôt désigné, pour se consacrer à sa campagne électorale. Le Parti démocrate-chrétien souhaite connaître les dispositions prises par le Conseil administratif envers les deux directeurs de département – l'un socialiste, l'autre Vert – que MM. Tornare et Mugny ont fait venir de leurs partis respectifs pour diriger avec eux les affaires de la Ville. Appliquera-t-on les usages que l'on a voulu voir respectés par le démocrate-chrétien Chevrolet? Ou demeurera-t-on dans l'habituelle attitude: «Faites ce que nous disons, nous ferons ce que nous voulons»?

A ce sujet, nous vous annonçons également un projet d'arrêté que nous avons déposé en urgence.

Questions orales

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur Lathion, j'allais faire référence au projet d'arrêté urgent qui a été déposé, sur lequel vous débattrez peut-être dans quelques minutes. Je vous répondrai de manière tout à fait laconique, mais néanmoins rassurante, que le Conseil administratif a pris les devants. Il a commencé à formaliser des discussions.

La semaine dernière, nous n'avions pas la chance d'avoir M. Tornare parmi nous, retenu qu'il était pour des occupations toutes chinoises, mais nous entamerons les discussions à partir de demain et vous en serez bien évidemment toutes et tous informés. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à Manuel Tornare. Je voudrais revenir sur le scandale, avéré ou non, au crématorium de Saint-Georges au début de l'été. Au-delà des cas personnels dont nous ne parlerons pas ici, j'aimerais savoir quelles mesures vous avez prises pour rétablir l'image de la Ville de Genève, qui a de toute façon été atteinte dans cette histoire, et quelles mesures vous prenez pour protéger les employés de la Ville qui travaillent dans ces conditions particulièrement difficiles et qui prennent eux-mêmes un risque d'atteinte personnelle dans de telles fonctions.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, c'est vrai que cette affaire était extrêmement grave, mais le Conseil administratif l'a prise très au sérieux. Des mesures ont tout de suite été prises, dès que j'en ai eu connaissance. J'en ai parlé bien évidemment à M^{me} la maire et ensuite à mes collègues. Une réunion a eu lieu pour discuter des mesures urgentes à prendre, ce qui a été fait.

Demain, le Conseil administratif examinera aussi un certain nombre de décisions concernant les personnes qui sont sous enquête et j'attends de mes collègues un vote, personne par personne. Bien évidemment, tout cela sera communiqué.

En ce qui concerne les mesures prises, M^{me} Carine Bachmann, ma directrice adjointe, en l'absence de M. Roland Dumoulin, le chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire de la Ville de Genève, en congé maladie, a assumé, avec beaucoup de talent, cette responsabilité depuis le début du mois de juillet, en tant que cheffe de service *ad interim*.

Ce que je peux vous dire, et c'est le principal pour nos concitoyennes et concitoyens qui sont dans la peine, c'est que la totalité des demandes a été satisfaite, parce que nous avons des craintes de ne pas pouvoir assumer les besoins en raison d'un certain nombre de défaillances. Je pense que c'est déjà un beau suc-

cès pour l'administration d'avoir pu faire face, en juillet et août, dans un moment de canicule où malheureusement, comme toujours, les décès sont plus nombreux qu'à l'accoutumée. Je vous rappelle que les Pompes funèbres de la Ville assument 70% des ensevelissements de ce canton, bien devant le privé.

Les mesures d'accompagnement ont déjà été prises par moi-même, mais, pour certains détails, il me faut encore l'accord de mes collègues, à qui le plan que j'ai mis en place dès le mois de juillet avec M^{me} Bachmann sera soumis très prochainement.

En conclusion, je crois que cette histoire est détestable. Elle a bien évidemment entamé l'image de ce service et l'image de la Ville, et nous en sommes conscients. Mais, comme toujours, la bêtise d'une équipe n'entache pas forcément le travail de l'ensemble d'un service. C'est ce que nous avons essayé de faire comprendre à la fois au niveau de la communication et au niveau du public qui fait appel au Service des pompes funèbres de la Ville.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Vous vous en souvenez, Monsieur le conseiller administratif, au mois de juin, je vous avais parlé des douches du club de tennis Drizia-Miremont, qui étaient passées de huit à quatre. Vous venez de parler tout à l'heure de la canicule du mois de juillet, nous sommes en septembre, et il n'y a toujours que quatre douches au Drizia-Miremont.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je fais amende honorable, je vais regarder cela de très près. Vous savez que, à la suite de la mort de M. Haefliger, fondateur et directeur du Geneva Challenger ATP, la Ville de Genève a décidé de reprendre en quelque sorte la gestion de ce club de tennis Drizia-Miremont. Il y a eu, je crois que vous y aviez participé, l'anniversaire du tournoi de tennis, qui a eu beaucoup de succès. Peut-être que les priorités, je le reconnais, étaient un peu ailleurs.

Je m'engage maintenant, Madame Saez, à faire le nécessaire, je vous le promets, pour que ces douches soient mises à la disposition du public.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. J'aimerais savoir si la Ville a pris la décision de ne plus louer les salles municipales aux associations subventionnées avant le mois de juin. Auparavant, quand une association subventionnée de notre ville voulait louer une salle, on demandait les comptes, les statuts... Pas de problème!

Maintenant, quand vous voulez réserver une salle pour le mois de janvier 2011, on vous demande les comptes 2010. Je ne vois donc pas comment les associations pourront, en janvier 2011, vous donner les comptes 2010, vu que, pour toutes les associations, ils sont en général publiés dans le courant du premier trimestre.

Qu'est-ce qui a changé dans les conditions d'attribution?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur Dossan, rien n'a changé dans les conditions d'attribution. Vous savez également que je n'attribue pas les salles communales. En revanche, je transmettrai votre remarque, puisque, effectivement, nous ne sommes même pas à la fin du mois de septembre 2010 et on voit mal comment les gens pourraient rendre les comptes 2010. Il y a donc une petite erreur, une langue a fourché, une plume aussi, visiblement... Merci de m'y rendre attentive. Je transmettrai à qui de droit.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Je ne sais pas s'il prévoit de revenir à sa place... On a pu lire dans le journal, Monsieur Pagani, et ce n'était apparemment pas un 1^{er} avril, que vous aviez l'intention de mettre en place des remonte-pentes pour vélos, idée qui a dû faire beaucoup rire les rupestres lausannois chers au cœur de M. Mugny, mais probablement un peu moins ceux qui s'activent dans le domaine de la promotion de la santé et de l'exercice physique.

Cela étant dit, ma question est la suivante: j'aurais souhaité savoir si c'était un écran de fumée pour masquer l'échec du projet Vélib', lequel dort dans vos tiroirs depuis maintenant trois ans, malgré une motion du Parti démocrate-chrétien acceptée à l'unanimité. Combien cette plaisanterie a-elle coûté en mandats externes, puisque, apparemment, mandats externes il y aurait eu?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est une excellente question, je vais y répondre de la manière suivante. D'abord, en ce qui concerne le Vélib', non, le projet n'est pas enterré, bien au contraire! Le Conseil d'Etat, M^{me} Künzler, les Transports publics genevois et la majorité des communes ont été associés par ma volonté à ce projet, pour faire en sorte qu'il soit un projet cantonal. Je n'imaginais pas mettre à disposition des vélos pour aller les retrouver à Chancy ou à Bernex...

Heureusement, nous avons mis en route un groupe de pilotage... (*Remarques.*) Oui, c'est vrai, cela a pris du temps, mais le problème est que nous étions embour-

bés dans une procédure juridique au tribunal. Deux sociétés d'affichage se faisaient la guerre par l'intermédiaire de ces vélos en libre service. Nous n'y pouvions rien. Toujours est-il que nous avons décidé unilatéralement de retirer ces vélos en libre service du processus d'affichage et de réorienter notre politique.

Cela étant, nous avons un gros problème pour remonter les vélos, car nous avons trois pentes dans notre ville, et je fais tout de suite le parallèle avec d'autres villes en pente, comme Lausanne, comme Paris. Le système de vélos en libre service, c'est bien: tout le monde prend des vélos pour descendre, mais pour remonter, c'est très difficile!

Dans ce cadre-là, il a été imaginé, par une société multinationale que vous connaissez si vous avez lu votre journal hebdomadaire, un remonte-pente à vélos. Je trouvais cette idée intéressante dans la mesure où elle permettait aux gens de remonter les vélos dès la mise en place des installations des vélos en libre service.

Cette proposition, bien évidemment, a suscité un débat, j'en suis heureux. Nous le voyons très bien, une moitié de la population est pour, une moitié contre. Cela coûte 400 000 francs... (*Remarque.*) Il n'y a pas eu de mandat, Madame, pour les vélos en libre service. Pour les remonte-pentes, un mandat de 20 000 francs a été octroyé pour étudier ces possibilités. Je vous rappelle pour clore ce débat que si la petite reine a ses lettres de noblesse aux Pays-Bas, c'est parce que le pays est plat. Chez nous, c'est vrai que cela décourage des personnes à partir d'un certain âge de prendre le vélo. A mon avis, il n'est pas démocratique de dire que seuls ceux qui ont des mollets peuvent aller à vélo!

Je ne dis pas que le projet se mettra forcément en route, mais nous devons réfléchir à des solutions. Pour citer un exemple, j'ai constaté, s'agissant de l'ascenseur du quai du Seujet, que plus de 400 personnes l'empruntent chaque jour. Une maman qui habite aux Charmilles et qui travaille à Champel m'a dit être favorable au fait de faire le trajet à vélo toute l'année. Malheureusement, elle ne peut pas, parce que, à partir d'un certain âge, c'est très fatigant.

Voilà, il s'agit d'une proposition. Si, ma foi, vous n'en voulez pas, j'en tirerai les conséquences. Je ne suis pas quelqu'un de borné. C'est une idée, si elle ne vous sied pas, on fera avec... Ce n'est pas un projet majeur de la législation.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet et elle concerne les marchés. Je voudrais savoir s'il y a un règlement pour l'attribution des places pour les marchands sur les marchés de Genève et des règles tacites en dehors de ce règlement. Je voudrais savoir également si seule une personne décide de cette attribution ou si, à l'instar de la Gérance immobilière municipale (GIM) par exemple, il existe une commission d'attribution, ce qui évite le copinage ou le délit de faciès... ou des choses comme ça.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous confirme qu'un règlement, accessible sur le site internet de la Ville de Genève, régit les marchés et que toute une section de ce règlement est relative à l'attribution des places. Votre question est très générale et elle mériterait des réponses plus précises en fonction du type de marché.

On traitera différemment les marchés aux puces, les marchés aux fruits et légumes. On exige des qualifications particulières en fonction des marchands, s'ils sont par exemple producteurs et qu'ils vendent leurs propres marchandises. Il y a toute une série de critères éliminatoires.

Ceci dit, le principe général qui régit l'attribution des places, je crois avoir compris l'esprit de votre question, est le principe de l'ancienneté et de l'ordre d'inscription. Il n'y a donc pas de commission d'attribution, comme dans le cas de la GIM. Il y a un système dit «du ticket», qui fait que c'est relativement rapide pour les fruits et légumes, et beaucoup plus long pour les puces, parce que la liste d'attente est plus longue. Pendant un certain temps, on fonctionne en se présentant à 8 h du matin; on obtient un ticket avec une place libre. En hiver, il y a parfois beaucoup de places libres; l'été, elles sont moins nombreuses. Mais le volume de places libres attribuées est toujours d'à peu près 20%.

Puis vous avez les abonnés, qui sont là de longue date et qui doivent garantir un certain pourcentage de présence durant l'année, pour ne pas perdre leur abonnement. Inutile de dire qu'ils sont peu nombreux à le perdre, la plupart d'entre eux ayant fait des marchés leur profession ou une activité vraiment installée.

Ce qui fait que, sauf à étendre le domaine public ou, comme ce sera le cas je l'espère pour la plaine de Plainpalais, à réaménager un peu pour étendre le nombre de places, notamment dans la perspective des puces, on a assez peu de marchands qui libèrent leur place et de possibilités pour des nouveaux de venir.

Mais nous avons trouvé la moins mauvaise solution par rapport à une époque relativement récente où régnait un certain arbitraire, pour ne pas dire une attribution à la tête du client. Là, nous avons remis des règles extrêmement strictes. Elles ne nous rendent pas nécessairement populaires – ni le service ni moi-même – auprès d'un certain nombre de marchands, mais elles ont le mérite d'être inattaquables. La Cour des comptes s'est penchée sur le dossier et elle publiera prochainement ses résultats. Elle a confirmé qu'il n'y avait plus du tout d'arbitraire et une totale égalité de traitement.

Cela ne veut pas dire pour autant, et j'en conclus par là, que le système est complètement satisfaisant, parce qu'il est assez bouché. Je le redis: la liste pour les puces est assez longue, elle offre peu d'ouvertures et nous la remettons à jour régulièrement. Nous devons nous poser la question dans le cadre d'une nou-

velle étude du règlement. Pour chaque nouveau règlement que j'ai introduit, je m'interroge deux ans après sur des adaptations nécessaires pour l'améliorer.

Nous sommes en train de commencer ce travail et nous en discuterons d'ailleurs cette semaine avec la commission consultative des marchés. Dans ce cadre-là, nous nous interrogerons sur d'éventuelles ouvertures, tout en gardant le principe d'égalité de traitement, qui est le plus important par rapport à la période passée à laquelle je faisais référence.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. Vous avez inauguré la plaine de Plainpalais en grande pompe le 1^{er} juillet. Le dimanche 4, les marchands de fruits et légumes n'avaient plus d'électricité. Panne complète, électricité rétablie à 2 h de l'après-midi, alors qu'on travaille jusqu'à 18 h, en plein mois de juillet, quand il fait 30 degrés... La chaîne du froid, je ne vous explique même pas, c'est une catastrophe!

L'électricien qui a fini par nous débrouiller l'histoire nous a raconté qu'il y avait eu un problème de court-circuit, que cela avait été mal isolé quand il y avait eu l'inauguration.

Dimanche 5 septembre, rebelote. Panne d'électricité sept fois dans la matinée! L'électricien courait d'une boîte d'électricité à une autre, et il a quand même fini par lâcher qu'il y avait visiblement un problème au niveau des branchements et que les normes étaient limites...

J'aimerais donc savoir comment l'électricité est posée sur les installations de la Ville. Je viens de recevoir un rapport, il y a deux heures à peine, d'un ingénieur électricien HES, comme quoi il y a visiblement les mêmes problèmes sur les pavillons de la rade, spécialement celui de M^{me} Wahl; certains ne seraient même pas reliés à la terre, ce qui est relativement grave.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord un constat... Nous sommes passés, et j'ai été suffisamment critiqué de ce fait-là, d'un système de bricolage, c'est-à-dire groupes électrogènes, pour certains au bord de la rade, chambres froides approximatives et branchements sauvages, pour certains aussi à la plaine de Plainpalais, à un réseau que nous avons mis en place, qui nous a coûté extrêmement cher, mais qui a des problèmes de jeunesse, vous l'avez relevé.

Ne nous faites donc pas grief d'être passés d'un système de bricolage à un système un peu plus professionnel, voire très professionnel à la longue, y compris pour les utilisateurs du cirque. J'en veux pour preuve que nous ferons une confé-

rence de presse quand le terrain sera remis en ordre après le départ du cirque, pour valider le fonctionnement de cette plaine pour tout un chacun.

Il nous manque un concierge sur cette plaine qui puisse réagir rapidement à ces petites déficiences, que j'imagine être des erreurs de jeunesse dont je prends la pleine responsabilité. Mais laissez-nous un peu de temps pour faire fonctionner cette installation, qui sera très utile à la longue pour tous les utilisateurs et pour toutes les personnes qui viendront se promener dans cet espace urbain.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Tornare, que je suis content de revoir parmi nous. Avec tous ses voyages à Shanghai, on se demandait s'il finirait par y rester, tellement il y était bien... Vous avez d'ailleurs vanté tous les mérites de cette manifestation tout à l'heure, Monsieur Tornare. Mais j'ai pensé que vous aborderiez aussi ce petit couac qui concernait la promotion des vins.

En effet, lors de cette manifestation ont été servis des vins espagnols. Pourtant, je pense que c'est lors de ces occasions qu'on devrait faire la promotion des vins genevois. Dans ce sens-là, je suis surpris que ces vins aient été servis dans notre pavillon. C'est contraire à la motion votée par ce Conseil municipal qui demande la promotion des produits du terroir. C'est contraire aussi à la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise votée par le Grand Conseil.

J'ai bien compris qu'on a voulu rattraper le coup lors du deuxième apéro en essayant d'obtenir du vin genevois, mais on n'a pas trouvé de fournisseur. Ma question est la suivante: pourquoi, dès le premier apéro, personne n'a-t-il eu le souci de servir du vin genevois dans notre pavillon de l'Exposition universelle? (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous applaudirez peut-être moins quand vous connaîtrez la vérité... Comme dit un proverbe serbe, une partie de la vérité peut être un mensonge. Je n'en veux pas à M. Buschbeck, puisqu'il ne connaît pas la vérité. Pour la connaître, vous pourriez aussi poser la question à mon excellent collègue Pierre Maudet, puisqu'il a eu la gentillesse de se rendre à Shanghai au mois d'août, aux côtés de la présidente de la Confédération, Doris Leuthard. Il a participé aux réceptions incriminées et il a bien regretté de ne pas avoir bu du vin genevois à cette occasion.

La coresponsabilité est partagée entre le pavillon suisse de la Confédération et le pavillon Genève-Zurich-Bâle, et nous l'assumons. Mais il faut savoir aussi qu'il y a une année, cher Monsieur Buschbeck, j'ai écrit, en tant que responsable

de ce dossier, avec Sami Kanaan, chef de ce projet, à la Cave genevoise pour lui demander sa collaboration. Je peux vous montrer la lettre, comme je l'ai montrée à *20 Minutes*.

La réponse? *Niet!* Pas de collaboration. Alors c'est bien gentil de venir à la vingt-cinquième heure crier avec les oies et avec les loups en disant que nous n'avons pas défendu le vignoble genevois, alors que, au préalable, il y a eu un refus catégorique de la part de la Cave genevoise. Je me suis aussi adressé à certains vigneron, qui font partie non pas de la Cave genevoise, mais du Grand Conseil: ils ont répondu que c'était trop compliqué, qu'on ne pouvait pas...

Bien évidemment, une fois cette histoire sur la place publique, certains n'ont pas dit la vérité et se sont plaints que nous n'avons pas suffisamment défendu le vignoble genevois.

J'ai voulu rattraper le tir la semaine passée. Moi qui ne bois pas d'alcool, je me suis prêté, malgré moi, à cet exercice de photographie avec une bouteille pour *20 Minutes*. Je ne l'ai pas bu, puisque, comme je l'ai dit, je ne bois pas d'alcool. Ceux qui me connaissent le savent, mes collègues peuvent le dire, et je n'ai jamais fumé de ma vie. Je n'ai qu'un seul défaut, c'est d'être socialiste! (*Exclamations et applaudissements.*)

Nous avons donc rattrapé l'histoire. Cela dit, il faut savoir aussi, Monsieur Buschbeck – et renseignez-vous! – que les douanes chinoises sont comme les douanes américaines. Il est extrêmement difficile d'importer en Chine des matières alimentaires. Il y a un protectionnisme et un contrôle sanitaire extrêmement rigoureux, tatillon, très administratif, à la chinoise, il faut bien le dire.

J'en ai moi-même fait l'expérience aux Etats-Unis, je vous en parlais cet été. Ma valise a été bloquée à Miami parce qu'elle contenait du fromage suisse... (*Exclamations et rires.*) M. Moulin aura là de quoi écrire un petit article pour la *Tribune de Genève* de samedi... Il est donc extrêmement difficile d'importer de l'alimentation en Chine et, pour cette raison, nous avons dû utiliser du vin espagnol au mois d'août.

La semaine passée, nous sommes convenus, avec l'ambassade de Suisse à Pékin et le consulat de Suisse à Shanghai, de nous approvisionner en vins suisses, d'où la photo que vous avez eu le plaisir d'admirer dans *20 Minutes*.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Sous prétexte de biodiversité, cet été vous avez massacré la belle horloge fleurie... (*Protestations.*) Au grand désespoir des Genevois, des touristes. Vous l'avez carrément transformée en un terrain vague. Mais, comme par enchantement, à deux ou trois jours

des Fêtes de Genève, l'horloge fleurie est redevenue l'horloge fleurie pour le grand plaisir de nos visiteurs.

Ma question est de savoir combien a coûté cette petite plaisanterie, Monsieur Tornare.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur, je n'attends pas de vous que vous défendiez la biodiversité... Cela m'eût étonné. Vous n'êtes pas forcément le plus Vert, le plus écolo de ce Conseil municipal, même si vous avez d'autres qualités.

Deuxièmement, vous auriez dû vous renseigner, cher Monsieur, puisque cette horloge de la biodiversité a été sponsorisée par la Migros... (*Exclamations.*) Vous n'avez pas lu les articles à la suite de la conférence de presse. Donc, renseignez-vous!

La présidente. J'aimerais saluer à la tribune du public M. Michel Chevolet, notre ancien collègue et membre de la Constituante. (*Applaudissements.*)

Le bureau a reçu deux motions d'ordre. La première émane des groupes démocrate-chrétien et libéral et demande d'ajouter à l'ordre du jour le projet d'arrêté urgent PA-113, de M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Sandra Golay, Odette Saez, Alexandra Rys, MM. Jacques Finet, Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Adrien Genecand et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Fonctionnaires candidats à l'élection au Conseil administratif». Je donne la parole à un proposant pour trois minutes afin qu'il motive l'urgence.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, les différents partis de l'échiquier politique genevois s'activent depuis plusieurs mois pour constituer leurs listes électorales en vue des élections municipales 2011. Or il se trouve que les désignations de candidats au Conseil administratif permettent cette année de mettre le doigt sur une problématique bien particulière.

Il s'agit en effet de l'incompatibilité existant entre l'exercice de certaines fonctions professionnelles et l'engagement en qualité de candidat dans une campagne électorale pour un poste à l'exécutif.

Etant donné que ces élections auront lieu dans six mois et que les partis ont déjà désigné deux directeurs de département qui ont un profil politique, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'urgence pour l'entrée en matière de ce projet d'arrêté PA-113.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole une minute par groupe. Monsieur Alexandre Wisard...

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes convenus, il y a déjà quelques jours, face à un ordre du jour qui comprend 130 points, avec des propositions qui sortent de commissions et qui n'ont pas été votées au mois de juin, qu'il fallait aller de l'avant. Nous avons refusé toutes les urgences.

Ce soir, le groupe démocrate-chrétien vient avec une nouvelle urgence, eh bien, c'est tout simple: pour le groupe des Verts, ce sera non!

M. Jacques Baud (HP). Il s'agit là d'un sujet important et d'actualité. Donc, je suis pour l'urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, trois mots pour dire que, nous aussi, nous accepterons l'urgence.

M. Grégoire Carasso (S). Encore plus brièvement, Madame la présidente: idem pour le groupe socialiste!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je ne saurais mieux dire que M. Carasso: oui à l'urgence, en précisant que notre groupe aura la liberté de vote.

M. Alexandre Chevalier (L). Pour le groupe libéral, bien évidemment, puisque nous sommes aussi signataires, nous voterons l'urgence. Il nous semble évident que, les candidats ayant été désignés, la campagne a déjà commencé pour à peu près tout le monde. C'est donc aujourd'hui que nous devons débattre de ce sujet et pas dans neuf mois, comme le prétend M. Wisard, quand la campagne sera finie.

M. Rémy Burri (R). Je crois que, pour une fois, nous avons une vraie urgence et que nous sommes vraiment dans le sujet. Je suis vraiment surpris de la mauvaise foi de nos collègues du groupe des Verts. (*Exclamations.*) Ils prétendent qu'il n'y a pas d'urgence sur ce sujet, mais c'est tout le contraire!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 56 oui contre 12 non (5 abstentions).

La présidente. La deuxième motion d'ordre vise à ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-218 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Politique des ressources humaines du département des finances et du logement». Je donne la parole pour trois minutes à l'un ou l'une des proposant. Monsieur Alexis Barbey, vous avez la parole.

M. Alexis Barbey (L). La presse a relaté la démission récente d'un haut fonctionnaire du département des finances et du logement de M^{me} Salerno. Ce qu'il y a de nouveau dans cette situation par rapport aux précédentes, c'est qu'il s'agissait auparavant de la démission de hauts fonctionnaires des anciennes équipes de ce département. Là, c'est une personne choisie par M^{me} Salerno elle-même.

Or il se trouve que, en même temps, nous démarrons l'examen du budget, dont l'étude a déjà commencé en commission des finances et qui part dans les commissions spécialisées. Dans ce contexte, il est urgent pour le Conseil municipal de savoir, d'une part, quelles mesures immédiates ont été prises par la magistrature pour que le budget puisse être traité dans des bonnes conditions et, d'autre part, quelle est son appréciation pour une future gestion sereine des ressources humaines dans son département.

La présidente. Je donne la parole une minute par groupe... Monsieur Wisard, vous avez la parole.

M. Alexandre Wisard (Ve). Toujours dans un souci de cohérence et vu que nous avons 35 rapports qui sortent de commissions, nous refuserons cette urgence. Je me réjouis de voir comment les autres groupes voteront... (*Rires.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crois que l'argumentation est claire. Nous allons attaquer le budget, un problème se présente et nous souhaitons vraiment obtenir les clarifications qui s'imposent. Nous ne pouvons pas vivre dans le brouillard. Nous demandons tout simplement de travailler en connaissance de cause. Nous voterons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 22 non.

La présidente. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de débattre de ces deux points demain à 17 h.

7. Motion du 19 mai 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour que Ciné Transat puisse vivre en 2010!» (M-927)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Ciné Transat a été un grand succès durant le mois de juillet 2009;
- que Ciné Transat est une initiative culturelle et sociale qui propose un cycle de projections de films gratuits, en plein air et dans un cadre privilégié et convivial: la Perle du Lac, à Genève;
- que cette manifestation s'inscrit également dans la continuité de l'action de la Ville de Genève de créer des espaces de détente, de culture et de rencontre en mettant à disposition des chaises longues dans les parcs;
- que, malheureusement, Ciné Transat n'a actuellement pas les moyens financiers suffisants pour organiser l'édition de 2010 et qu'il manque 80 000 francs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'une rallonge financière de 80 000 francs pour Ciné Transat en 2010.

La présidente. Cette motion est retirée par ses auteurs.

8. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Sauvons nos parcs au bord du lac!» (IN-3).

Par arrêté du 22 juillet 2009, le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» C'est dire que l'initiative populaire a obtenu le nombre de signatures requis par la loi.

¹«Mémorial 167^e année»: Annoncée, 6447.

Conformément à l'article 36A de la loi genevoise sur l'administration des communes (ci-après LAC), toute initiative qui aboutit doit être portée à l'ordre du jour du Conseil municipal avec un rapport du maire ou du Conseil administratif sur sa validité et sa prise en considération au plus tard avant l'échéance d'un délai de trois mois.

En raison d'une malencontreuse confusion entre l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» et le référendum du même nom, M. Rémy Pagani, maire au moment des faits, n'a pas été à même de présenter un préavis sur la validité de l'initiative au Conseil municipal.

Or, selon l'article 36B, alinéa 1, LAC, le Conseil municipal doit se prononcer sur la validité de l'initiative dans un délai de neuf mois après son aboutissement. Conformément au cinquième alinéa de cette disposition, l'absence de décision du Conseil municipal dans le délai précité vaut décision déclarant l'initiative valide.

En l'occurrence, aucun préavis n'ayant été porté à l'ordre du jour du Conseil municipal pour permettre à celui-ci de se prononcer sur la validité de l'initiative, force est de constater que l'initiative est devenue valide de plein droit, le délai de neuf mois prescrit par la loi étant aujourd'hui échu.

L'examen de la validité de l'initiative par le Conseil municipal reste purement de nature formelle dans la mesure où le Conseil d'Etat est appelé *in fine* à se prononcer sur cette question.

En effet, cette autorité a la possibilité d'invalider une initiative dans le cadre de son pouvoir de contrôle des délibérations du Conseil municipal, et ceci même en l'absence de décision dans le délai prévu par la loi.

En effet, le Tribunal fédéral vient de confirmer dans une jurisprudence récente relative à l'invalidation de l'initiative municipale pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS/AI (IN-1) que le pouvoir de surveillance du Conseil d'Etat lui confère la possibilité d'invalider une décision du Conseil municipal même en l'absence de toute délibération.

Il appartient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur la prise en considération de l'initiative sur la base du présent préavis du Conseil administratif. Il s'agit en l'occurrence de se prononcer sur l'opportunité politique de prendre en considération la présente initiative au vu de l'actuel contexte légal et administratif posé au niveau cantonal et fédéral, voire international.

Le but de l'initiative est d'interdire toute construction nouvelle sur le domaine public ou privé de la Ville de Genève entre les bords du lac, d'une part, et le quai du Général-Guisan, le quai Gustave-Ador, le quai du Mont-Blanc, le quai Wilson et la rue de Lausanne y compris, d'autre part. Il en est de même pour les parcs La

Grange, des Eaux-Vives, de la partie sud du Palais des Nations et pour le Jardin botanique, sous réserve de constructions modestes indispensables à l'exploitation de ce jardin.

L'initiative entend également prohiber toute extension des rives du lac.

Force est ainsi de constater que cette initiative va très loin.

Par son caractère absolu, elle est susceptible de constituer un facteur de blocage important pour tout développement ultérieur sur un périmètre très étendu. En cas d'acceptation, elle bloquerait bon nombre de projets destinés notamment à embellir les abords du lac et améliorer ou transformer les installations existantes. De plus, elle contrecarrerait manifestement le projet de l'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur lequel les citoyens et citoyennes genevois se sont déjà prononcés en votation populaire et pour lequel le Canton, la Confédération et la Ville de Genève ont pris des engagements.

Le Conseil administratif considère ainsi qu'une telle initiative comporte un objectif disproportionné par rapport à la préoccupation certes légitime de préserver les parcs et espaces verts des abords du lac.

De manière générale, le Conseil administratif se refuse à considérer que la sauvegarde des parcs nécessite de s'engager de manière aussi drastique en limitant toute possibilité de modifier les aménagements existants dans l'avenir.

Pour les motifs invoqués ci-dessus, le Conseil administratif considère la présente initiative comme politiquement non opportune, voire contre-productive, compte tenu de son caractère absolu et de ses conséquences sur de nombreux projets existants ou à venir.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sandrine Salerno

Annexes: arrêté du Conseil d'Etat
texte de l'initiative

05864-2009

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

constatant l'aboutissement de l'initiative municipale en Ville de Genève
"Sauvons nos parcs au bord du lac!"

22 juillet 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les articles 68A et suivants de la Constitution de la République et canton de Genève;

vu les articles 85 à 94 et 180, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'article 63, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985,

ARRÊTE :

1. La vérification des signatures déposées à l'appui de l'initiative municipale en Ville de Genève intitulée "Sauvons nos parcs au bord du lac!" a donné les résultats suivants :

- nombre de signatures annoncées par les déposants:	4 746
- nombre de signatures contrôlées:	4 877
- nombre de signatures validées:	4 051

2. Le nombre de 4 000 signatures requis par la Constitution pour l'aboutissement de l'initiative est atteint, celle-ci a donc abouti.
3. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard 6 jours dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

Communiqué à :
DI (SVE) 3 ex.
DT (Surveillance communes) 1 ex.
OCP 1 ex.
FAO 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat

Initiative: sauvons nos parcs au bord du lac

initiative municipale

«Sauvons nos parcs au bord du lac!»

Les soussigné-es, électrices et électeurs de la Ville de Genève, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et canton de Genève du 28 mai 1847, de l'article 36 lettres b, c, d et f, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative municipale et demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève d'adopter un règlement municipal portant sur les mesures de protection ci-après, applicables à son territoire, dans le but de préserver le site exceptionnel de la rade de Genève :

Aucune construction nouvelle ne doit être érigée sur le domaine public ou privé de la Ville de Genève entre les bords du lac d'une part, et le quai Général-Guisan, le quai Gustave-Ador, le quai du Mont-Blanc, le quai Wilson et la rue de Lausanne y compris, d'autre part. Il en est de même pour les parcs de la Grange, des Eaux-Vives, de la partie sud du Palais des Nations et pour le Jardin botanique, sous

réserve de constructions modestes indispensables à l'exploitation de ce jardin.

La Ville de Genève s'oppose à toute modification des zones de verdure et à toute nouvelle construction dans tous les parcs et les quais situés dans le périmètre défini ci-dessus, qui fait l'objet d'un plan annexé au règlement. Aucune extension des rives du lac ne doit être réalisée, sous réserve d'aménagements modestes, ni

aucune installation permettant d'accéder depuis les berges à de nouvelles constructions érigées sur le lit du lac. Des pavillons provisoires, tels que stands de glaces, billetterie, WC, aménagements pour spectacles peuvent être réalisés par un arrêté du Conseil municipal. Le Conseil administratif est chargé de présenter une proposition documentée portant sur le site de la rade, en vue de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
Selon accord					
	signature				
Écriture de la séance					
	des le samedi				
	25 avril 2009.				

Commune électorale: Ville de Genève. Peuvent signer l'initiative, les citoyennes et citoyens domiciliés en Ville de Genève, y compris les ressortissants étrangers domiciliés en Ville de Genève et établis en Suisse depuis plus de huit ans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr.100.- Les signatures obtenues par un procédé réprouvé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettres b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982).

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures. Le contrôleur: _____ Genève, le _____

Clause de retrait: Le retrait total et sous réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suisses à l'initiative Flavia Gaudin, 34 rue Sorvetto, Isabel Nemy, 19 rue du Pèlerin, Yves Jeanmairet, 6 rue G. Meynier, Christian Zaugg, 16 av. Calais, Séverin Brocher, 82 bd Carl Vogt, Armand Brühart, 4 rue des Sources.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous donner le point de vue du groupe A gauche toute! sur cette initiative, et même davantage, car celui qui vous parle en ce moment est membre du comité d'Action Patrimoine vivant et, de plus, mandataire de l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!»

De quoi s'agit-il? D'une initiative qui a obtenu plus de 4000 signatures, qui a été déposée au Service des votations et élections il y a plus d'une année, et qui a été validée par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009.

Alors oui... il y a un hic. Le Conseil administratif l'a laissée traîner au fond d'un tiroir et le délai impératif de neuf mois s'étant écoulé vous n'aurez pas, chères et chers collègues, à vous prononcer sur la forme, puisque, selon l'article 36B, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal doit se prononcer sur la validité de l'initiative dans un délai de neuf mois après son aboutissement. J'ajoute que l'absence de décision du Conseil municipal dans le délai précité vaut décision, déclarant l'initiative valide. Dont acte.

Voilà pour la forme, mais parlons maintenant du fond!

Quelles ont été les motivations du comité référendaire? Je serai clair, il y a bien sûr une relation de cause à effet entre la votation relative à l'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et cette initiative, mais pas seulement, et je le redis clairement: pas seulement.

Pourquoi? Il n'est que de constater les multiples projets qui visent en ce moment à modifier les rives de notre rade... Ici la plage qui se développerait dans les parages du Port-Noir, ou le projet délirant de construction d'un hôtel à Genève-Plage. Oui, je sais, nous ne sommes plus là sur le territoire municipal de la Ville de Genève, mais quand même!

Je rappelle que nos rives ont été dessinées au XIX^e siècle, qu'elles sont protégées et, je l'affirme, il s'agit là de l'un des plus beaux paysages du monde. Et j'ai bien voyagé. Vous aurez toutes et tous comme moi été ébahis par l'harmonie qui apparaît aux yeux des promeneurs, des cyclistes ou des automobilistes, lorsqu'on découvre la rade en descendant de la rampe de Vésénaz... Ou encore le merveilleux paysage qui s'offre à nos yeux lorsque nous regardons le Mont-Blanc depuis la Perle du Lac; ce paysage peint par Conrad Witz au XV^e siècle et qui se trouve au Musée d'art et d'histoire.

Bien, j'en parlais... De lourdes menaces pèsent sur les rives du lac. Mais la résistance s'organise. Franz Weber, pour qui j'ai la plus grande estime, s'en est

préoccupé et il a déclaré qu'il soutenait notre initiative. Le WWF, quant à lui, s'inquiétant à juste titre de la flore et de la faune aquatiques qui seraient mises à mal dans le projet de plage construite à partir de remblais du tronçon Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), a également préparé un recours contre ce projet, et je ne parle pas de la position de Patrimoine vivant sur la question.

Alors, d'aucuns diront que nous avons une position passéiste, car enfin il est ici question d'étendre la plage pour le plus grand profit des usagers dans le prolongement de Baby-Plage, ainsi que la marina de la Nautique pour les propriétaires de bateau.

Eh bien, non, car il existe des solutions, et des solutions qui ont été mises en place pour le plus grand plaisir de certaines populations. Je pense, par exemple, aux pays nordiques et au projet remarquable qui a été développé en Suède, à Lysekil, où des pontons larges de 10 à 18 m ont été construits tout le long d'enrochements sur plus de 400 m. Imaginez une plage en continu du débarcadère des Eaux-Vives à la Nautique et – pourquoi pas? – au-delà... sans oublier l'autre rive et le quai Wilson! Cette structure qui permet aux usagers de se bronzer sur des estacades constituées de lattes de bois ne porte pas, contrairement au projet retenu, atteinte à la flore et à la faune aquatiques des rives et laisse une place considérable à toutes celles et à tous ceux qui veulent pleinement profiter de l'eau et du soleil.

D'ailleurs, nous disposons de photos que nous pourrions vous présenter en commission, si vous le souhaitez.

Un projet parmi d'autres qui montre bien qu'il y a des alternatives, des alternatives dont vous devez, chères et chers collègues, prendre connaissance et que vous devez sérieusement étudier.

D'ailleurs, j'ajoute à ce sujet que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les initiants ne sont pas hostiles à toute installation, puisque le texte de l'initiative dit bien que des aménagements pourraient être réalisés à condition qu'ils soient assortis d'un projet d'arrêté qui serait présenté au Conseil municipal.

Et, pour en revenir à la procédure, je vous rappelle que dans la LAC, au chapitre 5, alinéa 2 de l'article 36C, il est expressément stipulé que: «(...) en cas de refus, le Conseil municipal décide immédiatement de préparer ou non un contre-projet qui peut, le cas échéant, être approuvé lors de la même séance.» Disposition qui est complétée à l'article 36F, alinéa 2, par: «Le refus du contreprojet ou l'absence de décision du Conseil municipal dans le délai prescrit à l'alinéa 1 a pour effet que l'initiative est soumise à la votation populaire sans contreprojet.»

Il me semble, par conséquent, que ce Conseil municipal, quel que soit son point de vue sur la question, devrait s'armer d'un minimum de cautèles en examinant cette initiative en commission.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, chères et chers collègues, de renvoyer ce projet à la commission de l'aménagement, afin qu'elle puisse se saisir du dossier et entendre ici Action Patrimoine vivant, le WWF, ou là, qui sait, Franz Weber.

C'est le moins que l'on puisse faire avant de prendre une décision qui pourrait avoir des conséquences durables pour l'avenir de Genève, de la Genève que nous aimons toutes et tous!

Je vous en remercie.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, le groupe des Verts note d'entrée que le titre de cette initiative municipale est abusif, car, il faut quand même le relever, nos magnifiques parcs ne sont pas menacés. On se souviendra que cette initiative a été lancée au printemps 2009 afin de bloquer le projet d'extension de l'OMC. M. Zaugg a eu l'honnêteté de le reconnaître.

Depuis, le peuple s'est exprimé. Il a confirmé, en septembre 2009, son soutien à ce projet d'extension de l'OMC, projet qui ne préterite pas l'usage du site du parc Barton pour la population. Des engagements ont d'ailleurs été pris ici en présence du Conseil administratif et du président de l'époque du Département du territoire, M. Cramer, engagements selon lesquels une bande de terrain de 30 à 60 m au minimum serait maintenue dans ce parc pour garantir le libre passage et l'accès au lac.

Mais pour revenir maintenant à l'objet qui nous préoccupe ce soir, le Conseil administratif, dans son rapport au Conseil municipal, évoque, je cite, car c'est vraiment un grand moment de bonheur pour moi, «une malencontreuse confusion» entre initiative et référendum... Confusion qui sera à l'origine du traitement fort tardif de cette initiative.

On ne saurait trop suggérer aux éminents membres du Conseil administratif de suivre des formations continues en instruction civique et de s'inscrire aux cours de rattrapage de l'Ecole-Club Migros s'ils n'arrivent pas à différencier une initiative d'un référendum...

Franchement, soyons sérieux un instant! Cette malencontreuse confusion, pour reprendre ce terme, dont nous allons entendre parler encore un petit moment à Genève, est survenue sous la mairie de M. Rémy Pagani, membre éminent d'A gauche toute! et opposant déclaré au projet d'extension de l'OMC, puisqu'il a sciemment rompu la collégialité du Conseil administratif sur ce dossier.

Cela ne trompe personne dans cette salle et nous sommes en droit de nous demander si le Conseil administratif ne nous prend pas pour ce que nous ne

sommes pas. La conséquence de cette malencontreuse confusion, c'est que, ce soir, nous sommes hors délais et que l'initiative est déclarée validée par la Ville de Genève. Nous ne pouvons que le regretter. Je dirais: ce n'est pas très glorieux.

Le groupe des Verts notera au passage que si ce texte est susceptible de bloquer le projet d'extension de l'OMC, pourtant accepté par le peuple, il est également susceptible de bloquer le projet de parc et plage publique des Eaux-Vives, comme l'a évoqué également M. Zaugg tout à l'heure, un projet qui a été voulu à l'unanimité des députés au Grand Conseil genevois.

Vous savez que je suis responsable de ce projet à l'Etat de Genève et que je suis soumis à un devoir de réserve. Vous comprendrez donc bien que je ne peux pas répondre aux élucubrations de M. Zaugg. Je me permettrai simplement de rappeler que cette initiative, si elle est acceptée, bloquera la création d'un nouveau parc pour les Genevois et les Genevoises, un parc d'une surface de 3,5 hectares, un parc situé au bord du lac, alors que cette initiative est censée, selon son titre, sauver les parcs au bord du lac. Allez comprendre les motivations profondes du comité d'initiative... Pour moi, cela relève de la schizophrénie.

Parlons-en du comité d'initiative! Il se compose de la fine fleur du groupement politique A gauche toute! – à une exception près, et c'est piquant. On y retrouve en effet le chef de file de la campagne référendaire contre l'extension du Musée d'ethnographie de Genève, un projet pourtant porté par M. Rémy Pagani. Comme quoi, en politique comme dans la vie, les choses peuvent parfois se retourner contre vous...

Chers collègues, vous l'aurez compris, pour le groupe des Verts, c'est une initiative frein à main dont nous débattons ce soir. Elle n'a pas de sens. Elle n'a pas de sens dans la mesure où la protection des parcs est déjà aujourd'hui garantie par diverses lois et règlements. Je pense essentiellement à la loi L 4 10 sur la protection générale des rives du lac. Elle risque de bloquer des projets que l'on pourrait qualifier d'indispensables pour l'avenir et le bien-être de la population de Genève.

En conclusion, nous vous invitons à refuser ce texte sur le siège et à sermonner vertement le Conseil administratif pour la légèreté avec laquelle il a traité cette affaire.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien a été très surpris – et c'est peu dire – en lisant le rapport IN-3 du Conseil administratif, qui nous parle de cette «malencontreuse confusion» de M. Pagani entre l'initiative et le référendum, laquelle a abouti à la validation de cette initiative. On se pince vraiment pour le croire...

Si je résume la situation, nous avions à l'époque un maire qui s'est déclaré ouvertement en faveur du référendum contre l'extension de l'OMC et qui, dans le même temps, a malencontreusement oublié de présenter un préavis au Conseil municipal pour qu'il puisse se prononcer sur la validité d'une initiative qui allait précisément dans le sens qu'il recherchait.

Quel joli tour de passe-passe, Monsieur Pagani! Mais, quand on essaie de dissimuler un cadavre, on ne laisse pas les pieds dehors... C'est donc avec une joie non dissimulée que le Parti démocrate-chrétien refusera aujourd'hui de prendre en considération cette initiative, une initiative qui signifierait la mort de tout projet sur les rives du lac et de toute extension même des rives du lac.

Cela signifierait donc pas de plage des Eaux-Vives, pas d'extension de l'OMC, pas de projet destiné à embellir les rives du lac, pas de projet similaire aux bains des Pâquis, pas de bains fluviaux à la Jonction, comme le souhaite le Parti socialiste, pas même peut-être de remonte-pentes pour vélos au bord du lac, qui sait... (*Brouhaha.*) Bref, ce serait vraiment catastrophique.

Force est de constater que cette initiative va à l'envers du bon sens. Tout ce qu'elle permettrait, c'est, je cite: «Des pavillons provisoires, tels que stands de glaces, billetterie, W.-C. (...)» Point. Alors, vraiment, on se pince pour le croire... Quelle ambition pour Genève, Mesdames et Messieurs! A gauche toute! va vraiment révolutionner les rives du lac. Soyons sérieux quelques instants! Ce que les Genevois veulent, ce sont des projets, ce sont surtout des réalisations ambitieuses pour l'aménagement des rives du lac, un lieu qui est tout à fait magnifique, qui a un potentiel extraordinaire mais qui est encore bien mal exploité.

Je rappelle en outre que les Genevois ont accepté à plus de 59% l'extension de l'OMC et, pour reprendre un proverbe africain cher à notre collègue Alpha Dramé: «La banane qui doit mûrir finira bien par mûrir et dans la bouche du chimpanzé sera mangée.» Alors, Monsieur Pagani, n'en déplaise à A gauche toute! et à vous-même, nul ne peut aller contre le destin. Ce qui est écrit est écrit, les Genevois veulent des projets. Les Genevois ne veulent pas d'une ville figée. Le Parti démocrate-chrétien veut une ville qui avance et il refusera donc cette initiative. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral-radical ne peut que souligner la pertinence des propos que nous venons d'entendre de la part du groupe démocrate-chrétien, comme de la part du groupe des Verts. Je reprends la dernière phrase de M. Wisard, qui nous disait qu'il fallait refuser sur le siège ce texte qui ne veut rien dire: comme il a raison! Il a raison, et c'est bien là le problème!

En effet, refuser ce texte sur le siège, certes, mais lequel? De quoi sommes-nous saisis? C'est encore une lacune consternante que met en évidence le trai-

tement de cette initiative par le Conseil administratif. Le Conseil administratif saisit notre Conseil en vertu de nos compétences, qui sont des compétences délibératives. Ce faisant, il ne nous envoie pas des lettres, il ne nous donne pas des opinions: il nous propose ce que nous appelons dans notre jargon un projet d'arrêté et ce que la loi appelle un projet de délibération. C'est-à-dire un arrêté muni d'un article 1... Dans le cas présent, on croit comprendre que le Conseil administratif nous suggère de rejeter sans contreprojet cette initiative. Mais l'arrêté est le seul moyen dont il peut nous saisir.

En conséquence de quoi, de la même façon qu'il a paru emprunté quand il a reçu l'initiative, nous voilà également empruntés devant ce document, si empruntés que la seule chose que nous puissions en faire, c'est rien! C'est-à-dire le retourner au Conseil administratif pour qu'il définisse, dans un exposé des motifs circonstancié, les raisons pour lesquelles il conclut à ce que nous paraissions devoir deviner, à savoir le rejet de l'initiative.

En l'état, nous ne sommes pas saisis d'un projet de délibération relative à l'initiative IN-3 et, de ce fait, Madame la présidente, que le vote soit favorable à l'initiative, comme le suggère un rare groupe, ou qu'il soit défavorable à l'initiative, comme semblent le suggérer tous les autres, cela n'aura aucune importance; ce vote n'aura simplement pas eu lieu, faute que nous ayons été saisis.

Et si nous n'avons pas été saisis, c'est parce que le Conseil administratif, dans cette affaire, comme il l'écrit d'ailleurs noir sur blanc, est en particulier dépourvu de courage. Une fois de plus, il est dépourvu d'ambition, une fois de plus, il paraît attendre le terme de cette législature pour en finir. C'est bien là, semble-t-il, l'aveu de sa seule ambition.

Je vous remercie, Madame la présidente, en conséquence, de proposer à ce Conseil municipal le retour à l'expéditeur d'un document IN-3 qui figure à notre ordre du jour simplement par erreur! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quel grand moment politique nous vivons ce soir! Permettez-moi quand même, pour les téléspectatrices et téléspectateurs de TV Léman bleu, de relire un paragraphe de ce rapport IN-3. «En raison d'une malencontreuse confusion entre l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» et le référendum du même nom, M. Rémy Pagani, maire au moment des faits, n'a pas été à même de présenter un préavis sur la validité de l'initiative au Conseil municipal.» Et de l'oublier, Mesdames et Messieurs, dans un tiroir...

Belle manœuvre politique! Fine, délicate, subtile... Ma grand-mère qui s'y connaissait un peu... (*rires*) ...et qui, vous le savez, était une terrienne, n'aurait

pas hésité et elle aurait dit: «Faut quand même pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages!» Eh oui, joli tour de force, Mesdames et Messieurs, il faut le reconnaître et, du coup, cette initiative est validée. Magnifique!

Magnifique! Mais, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dupes... Personne n'est dupe... Et nous savons bien qu'il y a des mauvais perdants, et nous savons bien que c'est l'extension de l'OMC qui est en jeu, parce que le peuple l'a voulu à 59% et qu'il faut s'incliner devant la volonté du peuple, mais que certains ont de la peine.

Ensuite, il y a l'histoire de la plage. C'est quand même touchant de penser que c'est le même parti qui, il y a quelque temps, se refusait à restaurer le Monument Brunswick, trouvant que c'était trop cher. C'est quand même touchant de constater que c'est un parti qui, tout d'un coup, a une sensibilité particulière pour un aménagement dû à un architecte militaire, qui a fait sa gloire militaire d'ailleurs à Corfou, étant soldat napoléonien...

Pour ma part, j'aime beaucoup la rade. Il y a des choses qu'on peut discuter, il y aurait eu d'autres possibilités d'aménagement. Mais c'est le lieu qui est beau. C'est parce qu'il y a le Mont-Blanc, le Jura, le Salève que ce cadre est beau. Après, on a aménagé comme on a pu, on pourrait en discuter...

Vous savez, Victor Hugo, lors de son voyage en Suisse, venant à Genève, a critiqué largement l'ensemble des bâtiments faustiques qui avaient remplacé les demeures de l'époque, disant que c'était des casernes. Je crois qu'il n'avait pas tout à fait tort et que Genève était devenue une espèce de pseudo-Paris. Vous voyez, des goûts et des couleurs... Mais je suis touché de voir qu'A gauche toute! a un côté passéiste et conservateur qui, finalement, lui sied très bien.

Quant à nous, Mesdames et Messieurs, au Parti socialiste, d'abord nous avons constaté que nos parcs n'étaient pas touchés. Puis, même si nous sommes très contents de l'aménagement de la rade, nous pensons qu'on peut faire encore mieux, notamment en réduisant l'espace routier et en permettant, entre le lac et les parcs, un accès facilité. Nous serions prêts à envisager ce genre de chose le plus vite et le mieux possible. Nous sommes pour une ville qui évolue, qui se construit et se reconstruit au gré des générations, et non pas pour garder des structures qui, le temps venant, passent. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quelle hypocrisie! Je vous le rappelle, les rives du lac, le lac, les parcs, c'est classé, c'est intouchable! Alors, arrêtons cette hypocrisie! D'ailleurs, on l'a bien vu avec le parc Barton, vous vous êtes tous ligüés pour le foutre en l'air! Bravo! Bien joué, le clown!

Alors, arrêtons ces histoires, arrêtons tout cela! Que diable! Laissons-les en paix, ce lac et ces parcs magnifiques! Arrêtez de vouloir faire quelque chose pour dire: «J'ai fait quelque chose...» Merde, alors, c'est n'importe quoi! C'est une politique de débiles. Laissez ces parcs tranquilles, entretenez-les à satisfaction, ainsi que la rade! Et arrêtez ces projets de plages, de machins, de jetées, de trucs...

Moi, en tant que vieux Genevois, je dis: foutez-lui la paix, au lac! Merci!
(*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des soirées plus joyeuses, mais, au nom du Conseil administratif qui m'a délégué cette tâche, j'assume, puisque j'étais maire au moment où nous devions traiter de cet objet. J'assume entièrement cette erreur, qui a eu pour conséquence le fait que nous n'avons pas pu nous prononcer sur la validité de cette initiative, et que vous n'avez pas pu donner votre avis sur cette question. Je relève toutefois que le Conseil d'Etat pourra toujours le faire, puisqu'il est l'autorité de surveillance. Il lui appartiendra, au moment voulu, de se déterminer.

En ce qui concerne les informations qui vous ont été distillées, je m'inscris en faux contre celles de M. Froidevaux. Le Conseil administratif a pris position très clairement sur cette initiative. Je vous relis le dernier paragraphe: «Pour les motifs invoqués ci-dessus, le Conseil administratif considère la présente initiative comme politiquement non opportune, voire contre-productive, compte tenu de son caractère absolu et de ses conséquences sur de nombreux projets existants ou à venir.»

Telle est la position du Conseil administratif. Vous ne pouvez pas renvoyer cette initiative à son auteur, ou en tout cas à celles et ceux qui ont la responsabilité du processus de sa validation. La seule chose que vous puissiez faire, c'est, j'imagine, la renvoyer en commission, à moins que vous ne votiez sur le siège, et, sur le fond, décider ou non d'adopter cette initiative.

Si vous la rejetez, elle passera donc en votation populaire. Si vous l'acceptez, elle ne passera pas en votation populaire, elle sera immédiatement effective, dans la mesure où le Conseil d'Etat... (*Remarques.*) Oui, il y a aussi la troisième solution, c'est-à-dire d'y opposer un contreprojet. Mais toujours est-il que le Conseil d'Etat aura à se prononcer sur l'ensemble de nos non-décisions – encore une fois, j'en assume la totale responsabilité – et de vos décisions, voire de notre décision de refuser cette initiative.

M. Christian Zaugg (AGT). Ma position est très délicate, car je me rends bien compte que je suis sur une ligne de crête et que je ne pourrai malheureu-

sement pas vous communiquer tous les tenants et aboutissants de cette affaire. Mais ce que je puis vous indiquer, c'est que dans cette salle, en tout cas concernant Rémy Pagani, il y en a qui se trompent lourdement et qui, s'ils connaissaient l'exacte vérité, changeraient leur fusil d'épaule en lui adressant un: «Bravo, Monsieur Rémy Pagani, pour votre courage!» (*M. Zaugg se tourne vers M. Pagani et l'applaudit.*) Voilà! (*Rires.*) Eh oui!

La présidente. Il n'y a plus de demande de parole... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! J'ai entendu de la part du groupe libéral, par la bouche de M. Jean-Marc Froidevaux, la demande suivante: retourner cette proposition au Conseil administratif afin qu'il nous présente un projet d'arrêté...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). ...un projet de délibération!

La présidente. Un projet de délibération, vous avez tout à fait raison, Monsieur Froidevaux. Je mets donc cette proposition au vote, ensuite de quoi je vous ferai voter la prise en considération de cette initiative, si cette assemblée refuse de la renvoyer au Conseil administratif... (*Remarque.*) La demande du groupe libéral consiste à renvoyer ce rapport IN-3 au Conseil administratif, afin qu'il nous présente un projet de délibération... (*M. Zaugg demande la parole.*) Monsieur Zaugg, vous avez la parole.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser, mais c'est totalement impossible. Les délais sont dépassés, c'est ou oui ou non, et si vous dites non, c'est renvoyé devant le peuple. La seule marge de manœuvre que ce Conseil municipal a encore consisterait à examiner cette initiative en commission pour qu'elle présente un contreprojet. Mais vous ne pouvez pas la renvoyer au Conseil administratif, c'est une initiative populaire, mes chers... C'est impossible. Relisez la LAC!

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je voudrais rappeler les tenants et les aboutissants des décisions que vous allez prendre, parce que je pense qu'elles sont lourdes en implications. Je vais poursuivre votre propos, Monsieur Zaugg, et cela rejoindra peut-être votre préoccupation, Monsieur Froidevaux.

Si vous la refusez, M. Zaugg a raison, l'initiative partira en votation populaire. Si vous l'acceptez, quand bien même politiquement vous n'y souscrivez

pas, elle partira au Conseil d'Etat, lequel tranchera et décidera s'il la valide ou pas. En revanche, la voie que vous proposez, Monsieur Froidevaux, n'est pas praticable.

J'espère que les différents groupes ont bien compris les tenants et les aboutissants de la décision qu'ils vont prendre.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'imagine que nous avons tous compris, dans la déclaration qui vient d'être faite, toute l'ambiguïté du dernier paragraphe que M. l'ancien maire nous a lu, et qui est en parfaite contradiction avec ce que M^{me} la maire actuelle nous dit qu'il faut comprendre.

C'est dire que nous ne pouvons imaginer quoi voter. Madame la présidente, si vous deviez imaginer nous faire voter autre chose que le retour à l'expéditeur de cette proposition, il faudrait bien que vous nous fassiez voter un texte précis. M. Wisard nous disait qu'il fallait refuser ce texte, oui, mais lequel? L'initiative? Non! La proposition du Conseil administratif? Je ne sais...

Alors, il va bien falloir que vous nous disiez sur quoi nous votons. Observez cependant, Madame la présidente, que ce n'est pas votre rôle. Observez également que ce n'est pas le nôtre. Nous avons déjà fait l'expérience, à nos dépens, que nous ne sommes pas fondés à rédiger un texte. Vous vous en souvenez, puisque nous en avons parlé en son temps en commission des finances. Nous ne serions même pas fondés en commission à procéder aux amendements nécessaires pour faire en sorte que ce texte soit susceptible d'être voté.

Mais qu'importe! On nous parle d'urgence, Madame la présidente, mais il n'y a pas d'urgence, parce que ce point est déjà à notre ordre du jour. Renvoyons-le au Conseil administratif! Je crois savoir d'expérience que, le mercredi matin, le Conseil administratif est occupé à tenter d'exercer ses ambitions. Eh bien, il pourrait mettre à l'ordre du jour celle de rédiger une proposition que le soir même il serait en mesure de nous proposer, de sorte que nous sachions sur quoi voter. Faute de quoi, Madame la présidente, dans le vote que vous organiseriez, il y aurait des oui et des non qui seraient probablement sujets à controverse et à l'égard desquels nous débattrions encore des heures, pour savoir quelle interprétation donner à ce qui aurait été accepté ou refusé.

Madame la présidente, ce travail a été mal fait. Il n'est pas compliqué de demander au Conseil administratif de rédiger clairement ses intentions, de sorte que vous ayez la possibilité de soumettre à cette assemblée une question à laquelle nous répondrons par oui ou par non, et cette réponse aura la vertu d'être claire.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je dois dire que je suis vraiment surpris de la tournure de ces débats. Je pensais que nous avions des juristes à la Ville de

Genève, des gens qui pouvaient nous proposer de vérifier les textes qui nous arrivent. Ce soir, c'est la confusion la plus extrême, et je remercie M. Froidevaux d'avoir mis un peu d'ordre dans ces débats.

Ce que je vous propose, au nom du groupe des Verts, c'est de suspendre le traitement de cet objet, de le reprendre demain et de donner effectivement mandat au Conseil administratif de mettre les choses au net, pour que nous puissions travailler sur un texte qui tienne la route juridiquement.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste pense de même.

M. Christian Zaugg (AGT). Chers collègues, écoutez, je le répète franchement, je prends de la hauteur et je vous dis ceci: quel que soit le point de vue que l'on ait sur cette initiative...

Une voix. Celui de l'alpiniste...

M. Christian Zaugg. Oui, oui, l'alpiniste! Quel que soit le point de vue que l'on ait sur cette initiative, je vous assure que la meilleure manière de vous sortir de tout cela, c'est de la renvoyer en commission... (*Exclamations.*) En commission, aux termes de la LAC, vous aurez le droit de formuler un contreprojet, qui pourrait ressembler à celui de M. Wisard. Mais c'est votre liberté et c'est la seule qui vous reste, je suis navré, compte tenu du délai de neuf mois dépassé.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, nous regrettons quant à nous, comme l'a dit ma collègue Chappuis tout à l'heure, la façon dont cela nous arrive et, dirais-je, cette espèce de flou artistique. Nous serions en droit d'attendre quand même des textes plus clairs. Mais nous approuvons totalement la position de M. Wisard et nous accordons un délai supplémentaire à ce Conseil administratif afin qu'il clarifie les choses avec ses juristes.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical n'appuiera pas la demande de renvoi de ce texte en commission, simplement parce que nous attendons que l'exécutif fasse son travail et vienne avec une proposition concrète. Nous trouvons bonne et sage l'idée de M. Wisard de suspendre ce débat pour permettre au Conseil administratif de réfléchir et d'apporter quelque chose de plus compréhensible pour cette assemblée dans les plus brefs délais.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, j'ai l'impression qu'on est en train d'organiser une machine à gaz. C'est très simple! Il y a eu une initiative et nous avons obtenu le nombre de signatures nécessaires. Cette initiative devait être traitée par le Conseil administratif, qui ne l'a pas fait. Par conséquent, elle entre en force et elle pourrait être votée.

Je ne vois pas où est la discussion. Si vous voulez présenter un contreprojet, faites votre contreprojet! Mais notre initiative existe déjà, alors je ne comprends pas pourquoi on va la suspendre, je ne vois pas pourquoi on présenterait un contreprojet. Ce n'est pas notre affaire et nous nous opposerons à ce contreprojet, puisque nous sommes pour cette initiative que nous avons lancée et fait signer.

Je ne vois donc pas de quoi nous sommes en train de parler. Il ne reste plus au Conseil d'Etat qu'à dire oui ou non. A moins que vous n'ayez envie de mener ce débat encore pendant cinq heures, mais aucun d'entre nous, en tout cas très peu, sont des juristes à la hauteur. Alors, cessons cette discussion totalement inutile, votons et renvoyons le tout au Conseil d'Etat, qui nous dira si c'est oui ou non. Un point, c'est tout!

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, cette usine à gaz, elle est en train de fumer et d'exploser... Il nous paraît également logique de suspendre maintenant ce point... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Vous me laissez parler, Madame Wenger, s'il vous plaît...

La présidente. Madame Wenger, laissez M. Rubeli s'exprimer!

M. Pascal Rubeli. Nous suivrons les propositions, faites notamment par le Parti démocrate-chrétien et les Verts, de suspendre ce débat, de manière à ce que le Conseil administratif puisse nous présenter quelque chose qui sera autrement plus compréhensible et lisible. Je ne suis pas convaincu que tout le monde ait bien compris de quoi nous parlons ici et maintenant.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais juste réagir aux propos de M^{me} Wenger, qui est, me semble-t-il, en train d'inverser les rôles. Je rappelle simplement que cette initiative a été validée grâce à un tour de passe-passe du magistrat d'A gauche toute! et, aujourd'hui, forcément, le Conseil municipal ne sait plus très bien ce qu'il doit faire par la faute de ce tour de passe-passe, précisément. Il suffit de voir où sont les responsabilités.

Je rajoute encore que le Parti démocrate-chrétien n'a nullement l'intention, comme le propose M. Zaugg, de déposer un contreprojet à cette initiative, parce que cette initiative est tellement mauvaise qu'elle ne mérite même pas un contreprojet.

Nous proposons donc de suspendre ces travaux et de revenir demain pour nous débarrasser définitivement de cette initiative, qui est contreproductive, à la fois pour le travail de ce Conseil municipal, mais aussi pour Genève et pour tous les projets futurs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien qu'il y ait un débat, mais de là à m'invectiver une nouvelle fois... J'ai déjà été invectivé par M. Barbey, qui me traitait de tous les noms à l'occasion d'une autre séance. Je trouve que vous dépassez la mesure. J'assume ma responsabilité, parce que j'étais responsable, à ce moment-là, de surveiller l'administration centrale.

Mais de là à ce que vous m'accusiez de faire des tours de passe-passe... Je refuse que vous me traitiez de la sorte et je prie la présidente de vous demander de vous excuser, Madame... (*Protestations et chahut.*) Je trouve vos propos inadmissibles. J'ai reconnu cette erreur au nom de l'administration et au nom de ma responsabilité, mais de là à assumer la vindicte, les critiques telles que vous les formulez, il n'en est pas question!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le magistrat, puisque vous vous êtes exprimé, nous faisons ici de la politique... M^{me} Chappuis n'a pas du tout été impolie, elle a le droit d'interpréter vos actes. On n'est pas dans une république où on n'a plus le droit de parler. Peut-être que vous pouvez, vous, imposer vos vues de cette manière, mais nous, nous refuserons, et le Parti démocrate-chrétien continuera à s'exprimer. Vous devez donc en prendre acte également. Mais il est exclu que M^{me} Chappuis s'excuse. Elle ne vous a pas insulté, elle a interprété votre attitude et le groupe, d'ailleurs, partage son point de vue. (*Applaudissements et brouhaha.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal... (*M. Zaugg demande la parole.*) Monsieur Zaugg, je suis désolée, vous avez déjà eu la parole trois fois, c'en est terminé pour vous. Madame Wenger, vous avez la parole. Ce sera la dernière prise de parole, après je ferai une déclaration...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, chers collègues, je vois que le Conseil d'Etat a déjà pris position... Je veux dire que le travail n'a pas été fait en temps et en heure et que nous ne pouvons plus rien faire d'autre que voter. Nous pouvons reporter tant que nous voulons, il n'empêche pas que nous ne pouvons plus rien faire. Les délais sont échus et nous ne pouvons que voter. Demain, le Conseil administratif ne pourra rien faire.

Le Conseil d'Etat a considéré cette initiative recevable, elle est recevable. Je suis navrée, nous n'avons pas eu la discussion parce que le délai est échu, donc aujourd'hui il nous suffit de voter, parce que, demain, il n'y aura pas de miracle. Nous ne pouvons pas changer la procédure. Le Conseil administratif ne peut rien nous présenter d'autre, à moins de nous envoyer une proposition sur le même sujet.

Sur cette initiative-là, nous ne pouvons que voter! Je ne comprends pas quels espoirs vous mettez dans le fait que le Conseil administratif arrive demain avec une baguette magique et nous propose un projet qui nous mettrait tous d'accord. Cela n'arrivera pas, parce que cela n'est pas possible, tout simplement! Alors, votons!

La présidente. Monsieur Wisard, j'avais annoncé que M^{me} Wenger était le dernier tour de parole et vous avez déjà parlé deux fois, si je ne m'abuse...

M. Alexandre Wisard (Ve). Je suis intervenu une fois, Madame la présidente...

La présidente. Nous vous écoutons, Monsieur Wisard!

M. Alexandre Wisard. J'aimerais juste corriger ce que M^{me} Wenger vient de dire, et c'est important. Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur le nombre de signatures requis, que le Service des votations et élections a vérifié.

Mais le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur la validité juridique de l'initiative et c'est pour cette raison que, au nom de mon groupe – et je pense que nous sommes plusieurs à partager ce point de vue – j'aimerais savoir, au cas où nous votons demain, à quoi je devrai dire oui ou non, pour que cette initiative échoue. Je ne peux pas être plus clair.

Mais si, ce soir, je dois voter dans ce petchi, je ne peux pas m'en sortir. J'aimerais que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et vienne avec des textes qui tiennent la route. Voilà.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Etant donné les avis des uns et des autres, je tenais à vous proposer cinq minutes de suspension de séance. Ainsi, le bureau pourra rediscuter de la conduite à tenir avec le Conseil administratif. Je ne souhaite pas, pour ma part, reporter ce point à demain. J'aimerais qu'il soit traité ce soir. Je suspends donc la séance pendant cinq minutes.

(La séance est suspendue de 18 h 46 à 19 h 4.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous prie de regagner vos places... Les décisions sont les suivantes: le Conseil administratif va préparer pour demain un projet de délibération conforme à ce qui a été demandé. D'ores et déjà, le bureau et les chefs et cheffes de groupe – prenez note! – sont convoqués demain à 16 h 30, pour que nous nous fassions expliquer ce que le Conseil administratif aura écrit dans son projet de délibération. Ensuite de quoi, nous prendrons une décision sur ce point.

Il est 19 h 5, nous interrompons ici nos débats. Nous nous retrouverons à 20 h 30 précises. Bon appétit!

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1062
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1067
3. Prestation de serment de M. Gary Bennaim, remplaçant M. Jean Sanchez, conseiller municipal démissionnaire	1067
4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M ^{me} Catherine Buchet-Harder, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	1067
5. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en remplacement de M ^{me} Catherine Buchet-Harder, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B)	1068
6. Questions orales	1068
7. Motion du 19 mai 2010 de M ^{mes} Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour que Ciné Transat puisse vivre en 2010!» (M-927)	1082
8. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Sauvons nos parcs au bord du lac!» (IN-3)	1082
9. Propositions des conseillers municipaux	1103
10. Interpellations	1103
11. Questions écrites	1103

La mémorialiste:
Marguerite Conus